



VILLE DE MILLY-LA-FORÊT
91490

Téléphone : 01 64 98 80 07

Fax : 01 64 98 79 21

Milly-la-Forêt, le 06 avril 2021

Objet : convocation à la séance du Conseil Municipal

Chère Collègue, Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil municipal aura lieu le :

Lundi 12 avril 2021 à 20h30 en visioconférence

VOICI L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- 1- Convention d'objectifs et de financement de la CAF - fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant (FME)
- 2- Convention d'objectifs et de financement de la CAF - prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « Périscolaire »
- 3- Convention d'objectifs et de financement de la CAF - prestation de service unique (PSU)
- 4- Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la SCI MARCELIN et la Commune de Milly-la-Forêt
- 5- Prise en charge partielle des frais d'exhumation et d'inhumation
- 6- Remboursement de frais médicaux avancés par un agent communal
- 7- Modification du périmètre des dépenses du compte 60632
- 8- Jurés d'Assises : établissement de la liste préparatoire 2021-2022
- 9- Vote des taux d'imposition 2021
- 10- Vote des subventions communales aux associations
- 11- Affectation du résultat de fonctionnement 2020 du budget bâtiments sociaux
- 12- Vote du budget primitif 2021 de la Ville
- 13- Vote du budget primitif 2021 des bâtiments sociaux
- 14- Signature d'une convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Milly-la-Forêt et la Commune de Boutigny-sur-Essonne

La visioconférence se déroulera sur l'application Teams. Vous recevrez avant la fin de la journée un lien de connexion par mail.

Commune
adhérente

Par ailleurs, je vous informe que l'application SRCI IXBUS est momentanément suspendue à cause d'une attaque informatique survenue durant ce week-end de Pâques. Par conséquent, vous recevrez la présente convocation et ses notices afférentes via l'application WETRANSFER.



Pour celles et ceux qui ne disposeraient pas de l'équipement informatique permettant de participer à cette visioconférence, je vous remercie de bien vouloir en informer la collectivité par mail, à l'adresse mairie@milly-la-foret.fr

Comptant sur votre présence, je vous prie de bien vouloir croire, Chère collègue, Cher collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Patrice SAINCARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Saincard', written over a faint circular stamp.

Liste des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 :

- Décision du Maire en date du 23 mars 2021-acceptation du devis de la société VEDIF COLLECTIVITES d'un montant HT de 1419.00 € (mille quatre cent dix-neuf euros) pour l'achat d'un stand complet en vue de la campagne de vaccination
- Décision du Maire en date du 23 mars 2021-acceptation du devis de la société VEDIF COLLECTIVITES d'un montant HT de 1419.00 € (mille quatre cent dix-neuf euros) pour l'achat d'un stand complet en vue de la campagne de vaccination
- Décision du Maire en date du 23 mars 2021- acceptation du devis de la société Transparences pour le ménage de l'école Daubié pour le mois d'avril, pour un montant HT de 2672.40 € (deux mille six cent soixante-douze euros et quarante centimes)
- Décision du Maire en date du 23 mars 2021- acceptation du devis de la société Transparences pour le ménage de l'école Cocteau pour le mois d'avril, pour un montant HT de 2031.84 € € (deux mille trente-et-un euros et quatre-vingt-quatre centimes)
- Décision du Maire en date du 24 mars 2021-acceptation du devis de la société DAUGERON d'un montant HT de 730.90 € (sept cent trente euros et quatre-vingt-dix centimes) pour l'achat de sacs poubelle et de sacs à déjections canines
- Décision du Maire en date du 24 mars 2021-acceptation du devis de la société SAT ELEC SERVICES d'un montant HT de 1382.50 € (mille trois cent quatre-vingt-deux euros et cinquante centimes) pour le changement des batteries des blocs de secours à la MARPA
- Décision en date du 25 mars 2021-acceptation du devis d'un montant ht de 527.50 € (cinq cent vingt-sept euros et cinquante centimes) pour l'achat de 10 registres de sécurité chez Berger levrault
- Décision en date du 26 mars 2021-acceptation du devis d'un montant ht de 515.83 € (Cinq cent quinze euros et quatre-vingt trois centimes) pour la nécessité d'acheter un ordinateur portable en vue d'accueillir une stagiaire dans les meilleures conditions.
- Décision en date du 30 mars 2021- Acceptation du devis d'un montant ht de 2478.39 € (deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros et trente-neuf centimes) pour la nécessité d'acheter un ordinateur portable pour le service des Finances
- Décision du Maire en date du 2 avril 2021- acceptation du devis de la société CITEL DISTRIBUTION d'un montant HT de 2000.00 € (deux mille euros) pour l'achat de 25 paroïis pour les élections.

POUVOIR

Je soussigné(e)....., agissant en qualité
d'Adjoint au Maire/Conseiller Municipal¹, donne pouvoir à

.....
pour voter en mes lieux et place à la séance du **Conseil Municipal du 12 avril 2021.**

Fait à Milly-la-Forêt, le

¹ Rayer la mention inutile